

COLLECTANEA CISTERCIENSIA

Revue trimestrielle de spiritualité monastique: histoire et doctrine, publiée par les Cisterciens de la stricte observance.

Direction D. André Louf, P. Gueric Couilleau, P. Charles Dumont, P. André Fracheboud, Sr Colette Friedlander, P. Gabriel Ghislain, P. Gaetano Raciti, P. Maur Standaert, D. Armand Veilleux.

Rédaction Abbaye Ste Marie du Mont, F - 59270 BAILLEUL (France).

Administration Cisterciensia
Abbaye N.D. de Soleilmont, B - 6220 FLEURUS (Belgique).

ABONNEMENTS

Les abonnements sont annuels et partent tous du mois de janvier.

Francs Belges: 850 FB; verser le montant
– soit au **CCP Bruxelles 000-0014641-91, «Cisterciensia»;**
Abbaye N.-D. de Soleilmont, B-6220 Fleurus (Belgique);
– soit par **Mandat-Poste International, «Cisterciensia»;**
Abbaye N.-D. de Soleilmont, B-6220 Fleurus (Belgique);
– soit par **Eurochèque** (N-B: uniquement eurochèque).

Francs Français: 142 FF; verser le montant
– au **CCP Nancy 2 346 09 M,** à l'ordre de **Gisèle Fortier,**
Igny, F-51170 Fismes (France).

Livres Sterling: 15 £; verser le montant
– à **Father Camillus O'Donovan;** O.L. of Bethlehem Abbey,
11, Ballymena Road; Portglenone, Ballymena; Co Antrim,
BT 44 8BL (Ireland).

Dollars US: 24 \$; verser le montant
– à **Brother John Berchmans Risi;** St Joseph's Abbey,
Spencer; Mass 01562 (USA).

Nota: Pour effectuer tout paiement, veuillez indiquer lisiblement l'année pour laquelle vous vous abonnez, vos **nom** et **adresse**, et (pour les réabonnements) votre **numéro d'ordre** (celui qui se trouve à côté de l'adresse, sur l'enveloppe d'envoi).

NUMÉROS ANCIENS ET TIRÉS À PART

Des **tirés à part** de certains articles et quelques **collections complètes** des années 1972-1991 sont disponibles et peuvent être demandés au siège de l'Administration (Abbaye de Soleilmont, B-6220 Fleurus, Belgique). Le prix pour chaque année complète est de 750 Fr Belges, franco de port.

Copyright © Cisterciensia, 1992
ISSN 0378-4916

COLLECTANEA CISTERCIENSIA

REVUE
DE SPIRITUALITÉ
MONASTIQUE

Vol. 54, n°1

SAINTE MARIE DU MONT
1992

X
212-36

SOMMAIRE

Sœur BRIGITTE (Chambarand)	Bonheur dans l'espérance sainte	109
Irénée RIGOLOT	Bernard de Clairvaux lecteur de saint Augustin	132
Sœur M. Pia SCHINDELE	La vie monastique selon la doctrine de saint Bernard (IV)	145
André FRACHEBOUD	Isaac de l'Étoile et Platon	175

BULLETIN DE SPIRITUALITÉ MONASTIQUE

BIBLIOTHEK
 HISTORICA
 MONUMENTA
 GERMANIAE

COLLECTANEA CISTERCIENSIA

Tables Générales
Tomes 1 - 50
Années 1934-1988

Index Analytique (800 mots-clés)
Index par auteurs
Chroniques - Blasons - Varia
 Un volume de 140 pages (15,5 x 23,5 cm)

On peut se les procurer auprès de l'Administration (Abbaye N.-D. de
Soleilmont, B=6220 Fleurus, Belgique: CCP - Bruxelles 000.0014641.91 «Cis-
terciensia»).

— 370 Fr belges (62 Fr français) franco.

«Ora et Labora»: devise bénédictine?

Dans une des nombreuses publications qui marquèrent l'Année monastique 1980, le Père Abbé de Dendermonde, Philippe de Cloedt dit quelque part incidemment, après avoir évoqué l'*Ora et Labora*, qu'on ne sait depuis quand cette devise a été attribuée à l'Ordre de saint Benoît.

Des questions de ce genre affleurent sporadiquement et leur manque d'importance les fait refouler jusqu'au jour où surgit l'occasion propice: quand revient, par exemple, dans une conférence ou un article, comme une banalité: «*Ora et Labora*, la devise bénédictine...»

*
* *

En réalité, le mot ne se trouve pas dans la *Règle de saint Benoît*, ni dans la *Règle du Maître*, et pas davantage dans les *Dialogues* de saint Grégoire. Qui plus est, diverses traditions donnent à l'Ordre d'autres devises, telles que: *Pax*, ou encore: *ut in omnibus glorificetur Deus*, qui s'accordent très intimement à l'idéal profond de saint Benoît et qui, inscrites dans la *Règle*, pourraient être un adage beaucoup plus valable pour tout le corps bénédictin.

Quelle est donc l'origine de l'attribution à la famille bénédictine de cette sentence impérative: *Ora et Labora*?

La question paraît simple; elle pourrait cependant être double:

- question d'origine: qui a, le premier, trouvé ce jeu de mots?
- question d'appropriation: qui l'a, le premier, annexé à l'Ordre bénédictin?

Si on dissocie ainsi le problème, rien n'empêche, en principe, de chercher très loin, plus haut que saint Benoît, l'auteur d'un jumelage, somme toute assez facile, mais qui suppose tout de même un texte latin comme base.

La recherche, commencée comme une espèce de jeu historico-monastique, s'est transformée en cours de route en une *lectio* assez savoureuse qui, dans sa promenade à travers les siècles, s'est laissée égarer dans mille petits sentiers, sans prétention de les explorer tous, et a fini par découvrir à l'expression bien des sens divers et nuancés.

Il est clair que la relation entre la prière et le travail s'est posée aux moines dès la première génération. Une autre question est donc venue s'ajouter aux premières: indépendamment de la réponse qu'on pourra trouver au problème de l'origine de la maxime, quels sens cette relation a-t-elle pris au cours des âges.

*
* *

Traduits en latin dès le début du VI^e siècle, les *Apophtegmes*¹ devaient d'abord être interrogés. En fait, ils ont été d'un maigre secours car, sauf erreur, la locution ne s'y retrouve jamais exactement. Il reste cependant que l'équilibre entre la prière et le travail y est considéré comme le meilleur adjuvant du moine contre l'acédie, le vice spécifique de sa profession. Dans les *Apophtegmes alphabétiques*, c'est même le premier de tous, puisqu'il débute la série A, Antoine:

Le saint Abba Antoine, alors qu'il demeurait au désert, fut en proie au dégoût et à une grande obscurité de pensées. Il dit à Dieu: «Seigneur, je veux être sauvé mais mes pensées ne me le permettent pas: que faire dans mon affliction? Comment être sauvé?» Peu après, s'étant levé pour sortir, Antoine voit un homme comme lui-même assis à travailler, puis se levant de son travail pour prier, se rasseyant à nouveau et tressant une corde, puis se relevant encore pour la prière. C'était un ange du Seigneur envoyé pour le corriger et le rassurer. Et il entendit l'ange lui dire: «Fais ainsi et tu seras sauvé». A ces paroles Antoine ressentit beaucoup de joie et de courage. Et, faisant ainsi, il fut sauvé.

(GUY, Antoine 1)

On ne peut que regretter le laconisme de l'ange, car c'était le moment choisi de dire: *Ora et Labora!* Quoi qu'il en soit, le programme monastique est, sur ces bases, clairement établi.

Il ne sera pas toujours suivi: au désert, il y aura des ultras dans les deux sens: des tenants de la prière continuelle ou de rudes travailleurs. Dans les deux camps, des amateurs d'exploits. Au milieu, quelques arbitres équilibristes. L'un d'eux, Abba Lucius, aura à sermonner des «orants».

Plusieurs moines qu'on appelle «euchites» (c'est-à-dire «prieurs», «adonnés à la prière») se rendirent à l'Ennaton chez Abba Lucius. Le vieillard les interrogea: «Quel est votre travail manuel?» Ils dirent: «Nous ne touchons pas au travail manuel; mais, selon ce que dit l'Apôtre, nous prions sans cesse». Le vieillard leur demanda s'ils ne mangeaient pas, et ils répondirent que si. Alors il leur dit: «Quand donc vous mangez, qui donc prie pour vous?» Il leur demanda encore s'ils ne dormaient pas, et ils répondirent que

¹ L. REGNAULT, *Les sentences des Pères du désert. Col. alphabétique*, Solesmes, 1981; J.-C. GUY, *Les apophtegmes des Pères du Désert. série alphabétique*, Bellefontaine, 1966; J. DION et G. OURY, *Les sentences des Pères du désert, recension de Pélagie et Jean*, Solesmes, 1966; L. REGNAULT, *idem, nouveau recueil*, Solesmes, 1970; L. REGNAULT, *idem, troisième recueil et tables*, Solesmes, 1975.

si. Et il leur dit: «Lorsque vous dormez, qui donc prie pour vous?» Mais ils ne trouvèrent aucune réponse à lui faire. Alors il leur dit: «Pardonnez-moi, mais vous n'agissez pas comme vous dites. Moi, je vais vous montrer que, en accomplissant mon travail manuel, je prie sans interruption. Je m'assois avec Dieu, mouillant mes jones et les tissant en cordes en disant: "Aie pitié de moi, Dieu, selon ta grande miséricorde, et, selon la multitude de tes compassions, retire mon péché"». Alors il leur demanda si ceci n'était pas de la prière; ils répondirent que si. Puis il leur dit: «Lors donc que j'ai passé toute la journée à travailler et à prier, réalisant plus ou moins seize pièces de monnaie, j'en place deux sur la porte et je mange avec le reste. Et celui qui prend ces deux pièces de monnaie prie pour moi lorsque je mange ou que je dors; ainsi, par la grâce de Dieu, j'accomplis le précepte de prier sans interruption».

(GUY, Lucius)

L'*Histoire lausiaque* de Palladius² ne rend pas un autre son. On ne compte pas le nombre de ses petits portraits qui affirment hautement le sérieux du travail dans la vie des Pères les plus contemplatifs. Pouvoir dire comme Pambo, en fin de vie, qu'on n'a jamais mangé de pain qu'on n'ait gagné par son travail est un témoignage apprécié et assez fréquent. Question d'honnêteté humaine certes, refus du parasitisme et de la paresse. Mais déjà aussi le travail est supposé soutenu par une prière simple, qui lui donne une deuxième dimension. Le cas de Paul cependant semble un exemple *a contrario*: voilà encore un moine qui n'entreprend aucun travail ni ne s'occupe d'aucune affaire. Il s'affiche donc de la race des «euchites».

Il faisait tout juste de quoi assurer sa subsistance. Son œuvre à lui était de prier sans cesse. Il s'était fixé trois cents prières par jour: il ramassait autant de petits cailloux qu'il tenait sur lui et, à chaque prière, il jetait un caillou. Il alla trouver Macaire surnommé le Citadin pour lui parler: «Abba Macaire, lui dit-il, je suis affligé». Celui-ci le pressa de lui dire pourquoi. Il répondit: «Dans un village habite une vierge qui pratique l'ascétisme depuis trente ans. Eh bien, on m'a rapporté qu'en dehors du samedi et du dimanche elle ne prend aucune nourriture, mais qu'en passant tout le reste de la semaine sans manger elle dit sept cents prières par jour. J'ai désespéré de moi en apprenant cela, car je n'ai jamais pu en dire plus de trois cents». Macaire lui répondit: «Moi, il y a soixante ans que je dis régulièrement cent prières par jour, je gagne ma nourriture par mon travail, j'accueille les frères qui viennent à moi et je m'entretiens avec eux —, et ma raison ne me juge pas coupable de négligence. Si, quand tu fais trois cents prières, ta conscience te condamne, c'est certainement que tu ne les récites pas avec pureté ou bien que, de fait, tu pourrais en réciter davantage».

(*Histoire lausiaque*, n° 20 Paul)

Petit morceau à cibles multiples: d'emblée nous sommes prévenus que Paul résout le dilemme travail/prière par la négation pure et simple du premier élément. On le voit se soulageant de chaque prière en même temps que du poids de

² PALLADIUS, *Les moines du désert. Histoire lausiaque*, DDB, 1981.

chaque pierre. Son problème est aussi circonscrit à son idée fixe. Il ne se sent pas jaloux de la vierge pour sa virginité, ni pour la longueur de sa fidélité et pas du tout pour la performance de son ascèse. Le seul point qui le chiffonne est d'être dépassé par le nombre des prières (le nombre, chaque matin, il le recompte!). La réponse de Macaire est un chef-d'œuvre de discernement et de sagesse: comme par une confidence, il lui suggère simplement un programme d'équilibre entre prière/travail/service-du-prochain, mais reconnaît la possibilité d'une vocation particulière. Dans le cas de Paul, le manque de paix manifeste évidemment qu'une volonté «d'être le meilleur» entache ses prières, à moins qu'il ne se sente coupable de négligence. Si ce dernier motif est exclu, à lui de juger...

Quant au bel apophtegme d'Agathon, il nous mène dans une tout autre direction: pour Agathon, le labeur dont il est question est celui de l'oraison elle-même:

Les frères interrogèrent l'Abbé Agathon et lui dirent: «Père, dans la vie religieuse, quelle est la vertu qui demande le plus de travail?» – «Pardonnez-moi, répondit-il, mais à mon avis rien ne demande autant de travail que de prier Dieu: si l'homme désire prier son Dieu, les démons, ses ennemis, se hâteront toujours d'interrompre son oraison car ils savent bien que rien ne leur fait obstacle, hormis la prière qui monte vers Dieu. En effet, quelque travail que l'homme entreprenne dans la vie religieuse, même si cela lui demande beaucoup d'ardeur et de constance, il finira par obtenir quelque repos; la prière, elle, exigera jusqu'au dernier souffle un combat pénible».

(DION, XII 2 Agathon 9)

Ni dans les *Apophtegmes* ni dans l'*Histoire lausique* on ne relève le stique *Ora et Labora*, même quand le contexte s'y prêterait au mieux. Mais, s'ils se taisent sur la citation elle-même, les apophtegmes apportent ceci: au problème de la relation entre le travail et la prière que le monachisme, dès les débuts, a trouvé sur son chemin, plusieurs réponses ont déjà surgi: équilibre entre les deux pôles, élimination d'un des deux éléments, ou confusion des deux, soit en imprégnant le travail de prière, soit en considérant la prière elle-même comme le plus lourd labeur.

Il est pourtant évident que prière et travail ne constituent qu'un élément parmi ceux qui pouvaient venir à l'esprit d'un ancien quand un jeune venait lui demander: «Dis-moi quelle est l'œuvre du moine?», ou: «Qu'y a-t-il de bien pour que je le fasse et que je vive?» On lira pour s'édifier, dans la première collection systématique d'apophtegmes, le chapitre «De l'entendement spirituel selon les Pères». Sur vingt-trois apophtegmes, un seul texte se rapproche de notre sentence mais au milieu d'une foule d'autres considérations: elle y est finalement... noyée:

Un ancien a dit: «La vie du moine, c'est le *travail*, l'obéissance et la *méditation*: c'est de ne pas juger, ni blâmer, ni murmurer. De fait, il est écrit: «Vous qui aimez le Seigneur, haïssez le mal» (Ps 96, 10). La vie du moine consiste à ne pas suivre l'exemple du pécheur. Les yeux du moine ne voient

pas le mal. Il n'agit pas et ne regarde pas avec curiosité, il n'entend pas ce qui ne le concerne pas. Ses mains ne dérobent pas, mais distribuent plutôt. Son cœur est sans orgueil, sa pensée sans malveillance, son ventre n'est pas repu: il fait tout avec discrétion. Oui, c'est en tout ceci qu'on est moine».

(DION, I 22)

*
* *

Jean Cassien³ fait en quelque sorte la jonction entre la littérature des apophtegmes et les premiers essais de législation monastique. Il ne faut pas espérer trouver chez lui l'*Ora et Labora*, mais découvrir la conception anthropologique et mystique des anciens qu'il a pu interroger.

Dans les *Institutions*, il montre des moines s'épuiser au travail pendant la journée et passer les premières heures nocturnes à la psalmodie commune, la reprenant encore en privé dès leur retour en cellule, même après la visite angélique qui mit un terme aux surenchères de performance en imposant douze psaumes. Le but avoué de ce stress de travail est leur opinion:

... que, par la pureté de l'esprit, ils pourront prétendre à une contemplation spirituelle d'autant plus élevée qu'ils se seront appliqués au travail et à la peine avec plus de perfection.

(*Instit.* II 12.2)

Le travail est d'abord estimé comme sauvegarde contre les tentations et les divagations surtout nocturnes – et c'est pourquoi, même la nuit, les moines poursuivent volontiers des travaux qui peuvent se passer de lumière. Mais, accompagné de la récitation, de mémoire, d'un psaume ou d'un texte de l'Écriture – le cadre de prière s'est déjà considérablement élargi – le travail permet aussi d'arriver à la méditation continue:

Dans les mouvements impurs du cœur et le flot incessant des pensées, ils jettent, comme une ancre bien accrochée et immobile, le poids de leur travail... Cette ancre rend l'esprit attentif à la seule méditation spirituelle et à la garde des pensées... De la sorte, on ne peut pas distinguer facilement lequel dépend de l'autre: est-ce à cause de la méditation spirituelle qu'ils pratiquent un incessant travail manuel? ou est-ce à cause de l'assiduité au travail qu'ils progressent tellement dans l'esprit et acquièrent une si grande lumière de science?

(*Instit.* II 14)

Dans la 10^e des *Conférences*, l'Abbé Isaac le répète en termes lapidaires:

Trois choses rendent consistant l'esprit dissipé: les veilles, la méditation, la prière; l'assiduité et l'application continue à ces trois exercices établissent l'âme dans une inébranlable fermeté. Celle-ci pourtant ne s'acquiert point, si l'on ne s'adonne encore à un travail continu, non par motif de

³ JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques*, «Sources Chrétiennes» 109, Cerf, 1965; *Conférences* (3 L.), «Sources Chrétiennes» 42, 54, 64, Cerf, 1955, 1958, 1959.

cupidité mais pour les besoins sacrés du monastère; car c'est là le moyen de s'affranchir des inquiétudes et soucis de la vie présente, et de rendre possible l'accomplissement du précepte de l'Apôtre: «Priez sans relâche». Celui qui ne prie que lorsqu'il est à genoux, prie bien peu.

(Conférences II, 10^e Conf. XIV)

Ce survol rapide de la littérature monastique doit cependant encore faire mention de saint Basile⁴, que saint Benoît appelle «son saint Père» et dont il connut sans nul doute le texte traduit par Rufin.

Il s'attache, lui aussi, à concilier les deux préceptes de l'Apôtre: «Priez sans cesse» (1 Th 5,17), et: «Travaillant jour et nuit» (2 Th 3,8). Dans la *Grande Règle* 37, selon sa coutume, c'est sur des textes scripturaires qu'il fonde les motifs du travail: lutte contre le parasitisme, la paresse, et en outre aide au prochain nécessiteux. Il ajoute aussi une nouvelle dimension à la prière qui l'accompagne et qui, pour les Syriens et les Égyptiens, consistait uniquement en psaumes et textes de l'Écriture mémorisés. Pourquoi le moine n'intéresserait-il pas Dieu au travail lui-même?

Pendant que nos mains sont occupées, nous pouvons... louer Dieu... et remplir le devoir de la prière tout en travaillant. De cette façon, nous remercions Celui qui a donné à nos mains l'habileté au travail et à notre esprit l'aptitude à acquérir la science, et qui nous a fourni en outre la matière, tant celle qui consiste dans les outils que celle que nous travaillons dans les divers métiers; enfin, nous demanderons que les œuvres de nos mains soient dirigées vers le but en étant agréables à Dieu.

(Grande Règle 37)

Une seule sourdine à ce consensus des Pères en faveur du travail manuel et de son lien avec le recueillement. C'est Jean Moschus⁵ qui signale les déviations possibles, dans deux anecdotes de son *Pré Spirituel*.

La première est limpide: le travail peut devenir une évasion de la prière! au VII^e siècle déjà! C'est la tentation des travailleurs ultras:

L'Abbé Irénée nous raconta qu'un moine habitant à Scété vit une nuit le diable présenter un sarcloir aux frères. Le moine dit au diable: «Qu'est-ce que cela?» Le diable répondit: «Je procure aux frères la distraction; par là je les rends plus négligents dans la louange de Dieu».

(Pré Spir. 55)

La deuxième est moins claire:

L'Abbé Paul, higoumène du monastère de l'Abbé Théognios, nous raconta qu'un moine ascète disait: «Un jour que j'étais assis dans ma cellule et que je travaillais de mes mains (je tressais des corbeilles et je psalmodiais), voici qu'entra par la fenêtre comme un enfant sarrazin qui portait un mazarion; et s'étant mis devant moi, il commença à danser; et pendant que je psalmodiais, il me dit: «Moine, est-ce que je danse bien?» Je ne répondis

⁴ SAINT BASILE, *Les Règles monastiques*, (tr. L. LEBE), Maredsous, 1969.

⁵ JEAN MOSCHUS, *Le pré spirituel*, «Sources Chrétiennes» 12, 1946.

rien. Il reprit: «Ma danse ne te plaît pas, moine?» Comme je ne lui répondais encore absolument rien, il me dit: «Méchant moine, tu penses faire quelque chose d'important? Moi, je te dis que tu t'es trompé dans le 65^e, le 66^e et le 67^e psaume». Alors m'étant levé, je me prosternai devant Dieu; et aussitôt l'autre disparut.

(Pré Spir. 160)

Pour une danse de diabolin, la prière du moine est restée intégrale. Mais pour le travail, son attention à la prière s'était relâchée. Est-ce un reproche qui lui est fait pour s'être laissé trop absorber par son labeur? ou, puisque c'est un reproche de diable, est-ce une tentation pour le détourner d'une attention réelle au travail en provoquant son scrupule vis-à-vis de la prière? Mais le moine simple et filial, d'une seule métanie confiante au Seigneur, envoie en fumée scrupules, diable et phantasmes.

Quoi qu'il en soit, c'est le problème de l'équilibre difficile entre les deux obligations monastiques de travail et de prière qui est, une fois de plus, mis en lumière.

Mais, de l'*Ora et Labora* comme sentence monastique, point question encore.

*
* *

Avec le haut Moyen Age naissent les premières législations occidentales⁶: Césaire d'Arles est le premier à introduire, jusque dans la prière chorale, l'obligation d'un travail quelconque. Cette curieuse innovation se lit dans la *Règle pour les vierges*:

Aux vigiles, pour que personne ne succombe au sommeil par inaction, on fera un travail qui n'empêche pas l'esprit d'écouter les lectures.

(RCV 15)

Son deuxième successeur, Aurélien d'Arles — qui est contemporain de la mort de saint Benoît — reprendra cette mesure pour les moines:

Aux vigiles, pendant qu'on lit une leçon, travaillez de vos mains (en tressant) des joncs, du chanvre ou quelque chose de semblable, pour éviter le sommeil.

(R Aur M 29.11)

Pendant la psalmodie, que vos saintes âmes veillent à ne pas vagabonder en esprit; en outre, qu'elles ne se permettent pas de parler ou de travailler...

(*ibid.*, 31.11)

Par ailleurs, selon la bonne tradition:

Pendant le travail manuel de toute la journée, on ne cessera pas de réciter

⁶ Cf V. DESPREZ, *Règles monastiques d'Occident, IV-VI^e siècle, d'Augustin à Ferréol*, Bellefontaine, 1980.

les textes sacrés qu'on sait par cœur, à cause de cet ordre de l'Apôtre: «Chantez et psalmodiez à Dieu dans vos cœurs par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels (Col 3,16)».

(*ibid.* 24)

L'usage du travail pendant les vigiles est encore élargi dans la *Règle de Tarnant*: il ne se borne plus au seul moment des lectures, mais englobe tout l'Office:

Il faut veiller aussi à ce que les mains inoccupées n'invitent pas le sommeil. Aussi devra-t-on, pendant les vigiles, se livrer à ces sortes de travaux qui, sans occuper l'esprit du travailleur ni le gêner pour écouter, peuvent chasser la torpeur de la somnolence.

(*RT* 6,4-5)

Mais le temps du travail doit être à son tour, comme le veut la coutume, empreint de prière:

En toute espèce de travail, les frères réciteront donc des textes sacrés, ou bien garderont le silence.

(*RT* 8,7)

Avec cette charmante réminiscence de saint Jérôme... et de Virgile:

Que le laboureur tenant le manche de la charrue chante alleluia; que le moissonneur baigné de sueur se récréé au chant des psaumes; et que le vigneron, tout en taillant avec la faucille le sarment recourbé, emprunte les cantiques de David. Voilà quels doivent être vos chants et, comme on dit vulgairement, vos chansons d'amour; voilà le sifflement des bergers, voilà votre outillage agricole.

(*RT* 8,14-15)

Par ailleurs, dans la *Règle de Ferréol* d'Uzès, la prière et la lecture peuvent aller jusqu'à remplacer le travail, la faiblesse physique ne pouvant alors y servir d'excuse; l'essentiel semble être d'éviter à tout prix l'oisiveté:

Que celui qui n'a pas la force de s'appliquer au travail soit plus empressé à la lecture; celui qui ne cultive pas un champ, qu'il s'adonne deux fois plus au culte de Dieu; et, entre autres métiers, qu'il cherche à décorer des pages avec ses doigts, celui qui ne laboure pas la terre avec la charrue.

(*RF* 28,8-9)

Un dernier auteur, un peu plus tardif, Isidore, approche-t-il de la «devise» recherchée? On lit dans les *Sentences*:

Quisquis orat et non operatur, cor levat et manum non levat; quisquis vero operatur et non orat, manum levat et cor non levat; ergo et orare necesse est et operari.

«Prier sans travailler, c'est élever son cœur sans élever les mains; travailler sans prier, c'est élever les mains sans élever son cœur: il est donc nécessaire de prier et de travailler».

(*Sententiae* 7,18)

Isidore cherche l'unification de la vie du moine dans la tension des deux activités. Mais il ne peut être soupçonné de gloser un proverbe monastique connu: la preuve en est que, pour le verbe «travailler», il utilise *operari* et non *laborare*. En fait, il songe plutôt à commenter l'application qu'il a faite du psaume 27/28 un peu plus haut: *cor enim cum manibus levat qui orationem cum opere sublevat* («Il élève son cœur avec ses mains celui qui fait monter sa prière avec son travail»).

Ce texte ne devait pourtant pas passer inaperçu dans le monde bénédictin. Nous le retrouvons, tout au début du VIII^e siècle, dans le *Livre d'étincelles* de Defensor de Ligugé⁷ qui l'introduit dans son florilège sur la prière, signe de grande faveur, car Isidore, mort en 632, devait y faire figure d'auteur moderne et devenait ainsi compère de ces maîtres à penser qu'étaient Grégoire, Jérôme, Augustin, Origène...

Que ces Règles monastiques soient antérieures ou postérieures à la *Règle bénédictine*, l'enquête aboutit au même résultat: au haut Moyen Âge, c'est en vain qu'on cherche le couple verbal *ora et labora*. Il n'est en tous cas jamais cité aux lieux mêmes où il devrait normalement s'imposer à des législateurs qui s'appuient sur une foule de citations. Mais le principe de l'union du travail et de la prière s'avère un des piliers de la vie monastique et, de plus en plus, au sens d'une imprégnation mutuelle des deux pôles dans une vie unifiée pour le Seigneur.

*
* *

Quant à saint Benoît lui-même, s'il a voulu dire son avis sur le travail du moine par une sentence, c'est celle qu'on trouve au début du chapitre 48: «L'oisiveté est ennemie de l'âme» – saint Augustin avait déjà développé ce point de vue dans le *De opere monachorum*⁸ –. C'est aussi celle qui conclut la première partie du chapitre: «Ils seront vraiment moines s'ils vivent du travail de leurs mains» – selon l'optique perçue chez les moines des premiers temps –. Mais il introduit un autre élément augustiniennin quand il rassemble, dans le même chapitre consacré au travail, avec le labeur traditionnel des mains, quelques heures données au travail intellectuel de la lecture. Saint Basile avait également divisé en deux parties sa *Grande Règle* 37 sur le travail. Mais c'est l'Office divin qu'il jumelait avec le travail manuel.

⁷ Cf DEFENSOR DE LIGUGÉ, *Livre d'étincelles*, ch. VII 41, «S.C.» 77. – Les textes d'Isidore vont des sentences 27 à 49, proportion imposante que n'égale aucun des autres Pères cités.

⁸ SAINT AUGUSTIN, *De opere monachorum*, in: *Oeuvres...*, 1ère série, Op. III «L'ascétisme chrétien 393-515», coll. «Bibi. Aug.», 1939 («à des heures déterminées... quelque travail manuel et à d'autres heures avoir à lire, prier ou étudier quelque passage des divines Écritures...»).

Le deuxième élément à relever chez saint Benoît concerne précisément l'Office divin: s'il proclame que vivre du travail de ses mains est une question d'identité pour le moine, il ne retire rien de ce qu'il a dit cinq chapitres auparavant de façon aussi lapidaire: «Que rien ne soit préféré à l'Œuvre de Dieu» (ch. 43). L'Office divin n'est pas mis en équivalence avec le travail, mais passe donc avant. Dans ces directives, ainsi que dans le silence de la Règle sur le genre de travail propre aux moines, la vie bénédictine ultérieure trouvera matière à un nombre considérable de réalisations diverses.

Enfin, saint Benoît refuse totalement de mélanger les activités (il connaît pourtant la Règle de Césaire à laquelle il lui arrive de se reporter)⁹. S'il n'est pas question pour ses moines de faire du travail manuel pendant l'Office divin, il ne dit pas un mot non plus pour les amener à mêler des psaumes mémorisés à leur temps de travail. Est-ce parce que, déjà, le travail n'a plus ce caractère excessivement simple qui rendait la chose possible pour les Pères du Désert? N'est-ce pas plutôt qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a déjà dit de l'attitude générale de son moine et qui vaut pour l'ensemble de sa vie? Comme pour toutes ses activités, le travail du moine est vécu sous le regard de Dieu, dans une obéissance constamment attentive à sa volonté actuelle et dans le silence qui permet à cette Présence de rester sensible. «N'est-ce pas là de la prière?» dirait Abba Lucius... Que si elle devient plus vive qu'il n'est possible pendant le travail, saint Benoît n'hésite pas à dire à son moine d'aller un moment à l'oratoire, tout simplement (ch. 52).

Ainsi, les mains laborieuses et le cœur éveillé, le moine de saint Benoît est un homme debout devant Dieu, assumant sa participation à la création dans une vie unifiée autour d'un seul projet: *ut in omnibus glorificetur Deus*.

*
* *

Au Moyen Âge¹⁰, les moines clunisiens passent pour avoir fait pencher l'axe de la délicate balance vers un *Ora* choral prolongé, et si alourdi qu'il amena l'abandon obligé du travail manuel. Ils ne semblent donc pas devoir apporter

⁹ Cf Card. SCHUSTER, *Note storica su la «Regula Monachorum» di S. Benedetto*, Soc. Ed. Int., Torino, 1940.

¹⁰ cf R. OURSEL, *Les saints Abbés de Chovv*, Soleil Levant, Namur, 1960; Dom BESSE, *Les mystiques bénédictins des origines au XIII^e siècle*, Maredsous, 1922; Du BOURG, *Saint Odon*, Paris, 1902; D'AVENEL, *Vie de Pierre le Vénérable*, Grail, 1874; I. VALLÉRY-RADOY, *Bernard de Fontaines, abbé de Clairvaux*, Desclée, 1963; Jean LICLERCQ, *Saint Bernard, Lettres*, Soleil Levant, 1962; GUILLAUME de S. THIERRY, *Lettre d'Or aux Frères du Mont-Dieu*, (tr. DECHANET) DDB 1956; SAINT BERNARD, *Oeuvres mystiques*, (tr. A. BÉGUIN) Seuil, 1953; Id., *Sermons divers*, (tr. P.-Y. EMERY), «Cisterciensia», DDB, 1982; PIERRE de CÉLÈS, *L'École du Cloître*, «S.C.» 240, 1977; *Lettres des premiers Chartreux* (S. Bruno – Guigues – S. Anthelme), «S.C.» 88, 1962; GUIGUES II le CHARTREUX, *Lettre sur la vie contemplative (L'Échelle des moines) – Douze méditations*, «S.C.» 163, 1970.

leur contribution à la recherche d'origine de la devise bénédictine. Les cisterciens ont tenté de prendre le contre-pied en appuyant sur le *Labora* dans une tradition de fidélité à la lettre de la Règle. Héritiers de la spiritualité de leur Père saint Bernard, ils auraient plus de chance d'avoir pu dresser cette «devise» comme un drapeau. Elle n'est pas utilisée cependant, même au cœur des discussions pourtant vives qui ont eu lieu entre les deux grandes familles monastiques, précisément sur le sujet. Pour autant, bien sûr, qu'un survol nullement exhaustif (mais pourrait-il l'être?) de la littérature monastique permette de le suggérer, on ne voit pas l'énergique *Ora et Labora* apparaître comme un argument de la tradition à l'époque.

Ce sont les chartreux¹¹ finalement qui s'en rapprocheraient le plus. Leurs anciens *Statuts pour les novices* appuient la nécessité du travail manuel sur une sentence qu'ils disent avoir trouvée dans les *Vitae Patrum*. Ce n'est pas encore exactement le texte mais on s'en approche:

Coupables sont ceux qui ne veulent pas faire de travail manuel, car on lit dans la Vie des Pères: *Nunc lege, nunc ora, nunc cum fervore labora* («Tantôt lis, tantôt prie, tantôt travaille avec ferveur»). Ainsi l'heure sera courte et le travail léger.

C'était le thème de l'apophtegme d'Antoine. Il faut le retenir. On le retrouvera. Notons pourtant qu'il s'agit de statuts cartusiens, et non bénédictins.

En dehors de la Règle, un autre courant se développe, qui pourrait amener une rencontre des deux notions: c'est la dialectique de la vie active et de la vie contemplative, de l'action et de la prière, avec les images scripturaires de Lia la féconde et de Rachel l'aimée, ou plus souvent celle, traditionnelle, de Marthe l'hôtesse accueillante et de Marie inactive et aimante. Cassien et son ami Germain avaient entendu l'Abbé Moïse donner la préférence à Marie en vertu du texte évangélique sur la meilleure part, et la réaction des deux moines avait été vive (*Conf.* 1,8). Face aux deux sœurs, les auteurs du Moyen Âge multiplient à leur tour les nuances de jugement.

Faut-il rappeler le plus connu, saint Bernard, qui suit pourtant une voie originale? La fête de l'Assomption, qui comportait cet évangile, l'incite à voir en la Vierge Marie la femme qui a su unir le service de Marthe et «les loisirs sans oisiveté» de Marie, ce qui lui vaut de s'avancer en

Vierge glorieuse dont la lampe est si éclatante que les Anges eux-mêmes, émerveillés, s'écrient: «Qui est celle-ci...?»

¹¹ LUCAS HOLSTEIN, *Codex Regularum monasticarum et canonicarum... nunc autem auctus amplificatus et in sex tomos divisus, Addimentis XXI* a P.R.P. Mariano BROCKHE, Priore monasterii Ratisbunae coeque defuncto ab alio eiusdem coenobii, Augustae Vindelicorum (Augsbourg), 1759. — C'est cette édition que dom Maur Wolter (cf infra, note 20) eut plus tard entre les mains, et non celle de Holstein qui date de 1663 à Paris; car c'est dans les additions dues à Broekie qu'on trouve, au tome II, les *Statuts des Chartreux* où dom Wolter dit avoir trouvé la citation. Elle se trouve en fait dans le texte qui suit les *Statuts*, dans le *Quidam tractatus statutorum Ordinis Carthusiensis pro Novitiis*, p. 335, au chapitre *De cella et silentii observatione*.

Mais, bien vite, il est repris par la situation monastique et il voit dans le service de Marthe le symbole de celui des supérieurs et des administrateurs de la communauté – ce qui, forcément, lui vaut sa sympathie et sa compassion –, et en Marie le moine à qui le labeur de Marthe permet de demeurer en repos et de connaître combien le Seigneur est doux...

Ce n'est pas en ce sens que les commentaires qui précèdent ou suivent saint Bernard avaient coutume de s'engager. En voici quelques-uns, glanés surtout, à titre d'exemple, dans la tradition cassinienne¹².

La synthèse idéale des deux vies, c'est dans la personne du Christ – plutôt que de la Vierge – qu'elle se trouvait, mais sans insistance, dans une homélie pour la même fête d'Assomption attribuée à **Paul Diacre** († 799). Il cherche plutôt à résoudre le dilemme qui va prédominer dans la tradition cassinienne: «vie active / vie contemplative: à laquelle donner préférence?» Pour le **pseudo-Paul Diacre**:

Les récompenses promises à la vie active sont grandes, mais plus grandes encore celles de la vie contemplative.

Cependant:

Sans vie contemplative, ceux qui ne négligent pas de faire le bien qu'ils peuvent pourront entrer dans la patrie céleste; mais, sans vie active, ils ne pourront y entrer, s'ils négligent de faire ce qu'ils peuvent.

Une étonnante dérive à ce sens est celle qu'on trouve au début du XII^e siècle chez **Bruno de Segni**, qui fut abbé du Mont-Cassin de 1107 à 1111 avant de devenir évêque de Segni. Comme Paul Diacre avant lui, s'il loue la vie contemplative, il réaffirme la nécessité de la vie active qui la rend possible. Et voilà qu'apparaît le couple *orat/laborat*, mais placés en opposition: *Haec enim orat, illa laborat!* Plus fort encore: l'homélie se poursuit en faveur de Marthe!

Plus Martha quam Maria utilis est. Martha omnibus, Maria proficit sibi.
«Marthe est plus utile que Marie. Marthe rend service à tous, Marie à elle-même».

L'auditoire laïc aurait-il pu faire perdre le contrôle de sa pensée à un évêque, ancien moine? Quoi qu'il en soit, l'intérêt du texte est qu'il soit adressé précisément à de simples chrétiens, qui semblent déjà bien avisés du double pôle de la vie monastique.

Un peu plus tard dans le même siècle, **Aelred de Rievaulx**, le disciple anglais et l'ami de saint Bernard¹³, montrera l'existence des deux femmes symboliques dans toute vie monastique et leur application concrète au cœur de la *Règle*.

¹² Cf. C. VAGGAGINI – G. PENCO, *La preghiera*, ed. Paoline, 1964. Surtout: A. PANTONI, «La preghiera nella tradizione cassinese»; G. PICASSO, «Movimento di s. Giustina»; Mariano MAGRASSI, «La preghiera a Cluny e a Cîteaux».

¹³ AELRED DE RIEVAULX, *Le Miroir de la charité. Sermons. De l'unité spirituelle*, tr. Ch. DUMONT (Sofiel Levant, 1961).

Comme pour ses prédécesseurs, c'est encore la fête de l'Assomption qui est l'occasion de son homélie:

Nous n'avons pas à nous appliquer sans cesse aux exercices corporels, il faut aussi parfois nous reposer, goûter combien le Seigneur est doux: nous asseoir aux pieds de Jésus, écouter sa parole.

Ne négligez pas Marie pour Marthe, ni Marthe pour Marie. Si vous négligez Marthe, qui servira Jésus? Et si vous négligez Marie, de quoi vous servira la visite de Jésus, puisque vous n'en goûterez pas la douceur? Sachez, mes frères, qu'en cette vie, il ne faut jamais séparer ces deux femmes. Quand viendra le temps où Jésus ne sera plus pauvre, n'aura plus ni faim ni soif, ne sera plus tenté, alors seule Marie, l'action spirituelle, occupera la demeure de notre âme.

Cela, saint Benoît l'a vu ou, plus exactement, l'Esprit-Saint en saint Benoît. Quand il nous ordonne de nous appliquer à la lecture, il n'omet pas le travail, mais nous recommande l'un et l'autre, réservant certains moments pour l'activité de Marthe, d'autres pour celle de Marie.

Dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, **Bernard I^{er}**, l'abbé du Mont-Cassin¹⁴, reprend le même thème en évoquant Lia et Rachel, et l'application à la vie monastique qu'en fit Paul Diacre. Il s'agit cette fois d'un commentaire systématique de la *Règle bénédictine*:

(Saint Benoît) suit l'ordre adéquat quand il parle d'abord du travail des mains et ensuite de la lecture. On monte de la vie active à la contemplative, quoiqu'il soit parfois nécessaire de descendre de la contemplation à l'action. A Jacob qui désirait la beauté de Rachel, Laban – le père – substitua Lia, laide mais féconde: il est assez connu que les vies active et contemplative sont représentées par ces deux sœurs; et c'est pourquoi saint Benoît place le travail avant la lecture, et non pas selon l'ordre de grandeur. Marthe, bien sûr, a une bonne et très bonne part; mais, de Marie, le Seigneur dit qu'elle a choisi la meilleure. Paul Diacre affirme que le moine qui exerce le travail manuel avec prudence et droiture recevra la contemplation et les larmes quand il viendra à la lecture. Et il ajoute: et il ne pourra vaquer à la lecture avec application s'il n'a pas d'abord exercé honnêtement le travail manuel.

Avant d'aller plus loin, il serait temps de résumer les constatations faites jusqu'ici. Depuis bien longtemps les générations de moines qui se succèdent établissent tour à tour la manière monastique de vivre les deux préceptes de la prière continuelle («priez sans cesse») et du travail manuel («travaillant jour et nuit»). On n'a cependant pas trouvé d'indices de l'existence du proverbe *Ora et Labora*. Mais il commence à y avoir au Moyen Âge un rapprochement des deux termes, en connexion avec la comparaison entre la vie active et la vie contemplative. On les a trouvés également dans un texte juridique, les *Statuts cartusiens pour les novices*, afin d'établir la nécessité du travail.

¹⁴ BERNARDI I Abb. Casinensis, *In Regulam S. Benedicti expositio ex tabulario Casinensi*, nunc primum ed. cura et studio D. Anselmi M. CAPPET. Montecassino, 1894.

*
* *

LE BAS MOYEN AGE

Contrairement au *Petit Larousse* qui l'ignore, le *Groot Woordenboek der Nederlandse taal* de Van Dale signale dans ses pages de locutions latines:

«*Ora et labora*: usité depuis le bas Moyen Age comme devise des Bénédictins». Erreur! on le verra. Mais la date, du moins, est précise.

Le bas Moyen Age! Une telle date n'est pas si vague. C'est une époque marquée par une spiritualité spécifique. Et, de fait, la locution elle-même ne trahit-elle pas ce latin qu'on trouve dans les traités dus à la *devotio moderna*, et que nous disons savoureux parce qu'il est un peu... culinaire?

Dès lors, ce ne sont plus les auteurs proprement bénédictins qui devraient être consultés; mais, tout aussitôt, vient à l'esprit le prince de la spiritualité de l'époque, le fameux Thomas a Kempis dont les accointances monastiques étaient si fortes qu'on a pu discuter sur le «bénédictinisme» de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Et la recherche est aussitôt récompensée! Un **Thomas a Kempis** inattendu se découvre dans ses traités ascétiques¹⁵, un plaisant maître des novices qui multiplie poésies, hymnes, petites pièces de vers assonancés sans prétention aucune, mais qui devaient inculquer aux jeunes les grands principes et les grands noms, un précurseur de La Bruyère aussi, aux petits portraits pleins d'humour.

Ce chanoine augustinien ne cesse de parler de «vie monastique» et on trouve à ce propos, bien des fois unis sous sa plume, *ora et labora*.

Voici par exemple, au chapitre III de la *Vita boni monachi*, «*De exemplis eremitarum*»:

<i>Mane ergo in coenobio</i>	Demeure donc au monastère
<i>vive caste sine proprio</i>	vis chaste et pauvre
<i>Fuge tace cum Arsenio</i>	Fuis et tais-toi avec Arsène
<i>sede solus cum Machario</i>	assieds-toi solitaire avec Macaire
<i>saepe ora cum Antonio</i>	prie souvent avec Antoine
<i>labora cum Pachomio</i>	travaille avec Pachôme
<i>ieiuna cum Evagrio</i>	jeûne avec Évagre
<i>vigila cum Hilario</i>	veille avec Hilarion.

Ou encore, dans l'*Epitaphium monachorum*, au «*De certamine contra cotidiana vitia*»:

¹⁵ THOMAE HEMERKEN A KEMPIS. *Opera omnia*. 7 vol., Friburgi Brisigavorum, Herder, 1904-1922. Surtout: I.I, *De ministerio Marthae et otio Mariae*, 161-170; LIV, *Epitaphium monachorum*, 141; *Vita boni monachi*, 153; *Hospitale pauperum*, 201; t.VI, *Sermones ad novicios*, 1; t. VII, *Dialogi noviciorum*, 1; *Chronica Montis Sanctae Agnetis*, 331.

Ora ut devotus monachus, labora ut fidelis Dei servus, et eris in caelo gloriose coronatus.

«**Prie** en moine dévôt, **travaille** en fidèle serviteur de Dieu et tu seras, au ciel, glorieusement couronné».

Autre exemple, dans le même livret, au «*De frequenti invocatione nominis Jesu et Mariae*»:

<i>Solitudo et silentium</i>	Solitude et silence.
<i>oratio et ieiunium</i>	prière et jeûne
<i>arma sunt monachorum.</i>	sont les armes des moines.
Laborare in die	Travailler le jour
<i>vigilare et orare in nocte</i>	veiller et prier la nuit.
<i>sanctorum exercitium speciale.</i>	c'est l'exercice particulier des saints.

La jonction *orare/laborare* reparaît encore dans les *Sermones ad novicios*, en deux endroits, comme une expression banale:

Chapitre VII

Sive ergo oboediens orat vel laborat, sive legit aut scribit, sive tacet aut loquitur, sive vigilat aut quiescit, sive comedit aut ieiunat: omnia sibi in bonum ex merito sanctae obedientiae computantur.

«Qu'il prie ou travaille, qu'il lise ou écrive, qu'il parle ou se taise, qu'il veille ou repose, qu'il mange ou jeûne, tout est mis au crédit de l'obéissant, en vertu du mérite de la sainte obéissance».

Chapitre XVI

Accusabunt nos etiam fratres nostri videntes conversationem nostram a mane usque ad vesperam: quia bonum exemplum eis non dedimus vigilando orando laborando et aliis devotis exercitiis insistendo...

«Nos frères aussi nous accuseront en voyant notre manière de vivre du matin au soir, car nous ne leur avons pas donné le bon exemple en veillant, en priant, en travaillant, et en accomplissant d'autres pieux exercices...».

Le jumelage ou le rapprochement assez lâche des deux expressions est fréquent en plusieurs autres occasions. L'habitude du maître des novices des longues énumérations au rythme facile l'amène fatalement à user parfois de certains clichés littéraires... Un mot en appelle un autre.

C'est ainsi que dans l'*Hospitale pauperum*, on retrouve presque mot à mot certaines phrases des *Sermones ad novicios*, entre autres, celle qui vient d'être citée du chapitre VII: *sive ergo oboediens orat, sive laborat...*

Pour Thomas a Kempis la locution existe-t-elle donc effectivement, appliquée à l'état monastique? L'est-elle spécifiquement à l'Ordre de saint Benoît?

Elle l'est une seule fois, mais d'une manière un peu déroutante:

Le titre du chapitre VI de la *Vita boni monachi* manifeste clairement que la connexion des deux termes est déjà courante: *De labore et oratione confessorum*. Il commence ainsi:

<i>Imitare sanctum Benedictum</i>	Imite saint Benoît
<i>serva omne verbum tibi dictum.</i>	garde toute parole qui t'est dite.
<i>Bonum est laborare manibus</i>	Il est bon de travailler de ses mains
<i>melius orare cum fletibus</i>	meilleur de prier avec larmes.
<i>Quaere Jesum cum Bernardo,</i>	Cherche Jésus avec Bernard,
<i>cum Hugone et Richardo.</i>	avec Hugues et avec Richard.

Après cet hommage rendu à ce qui lui paraît dû à saint Benoît et à ses fils cisterciens et clunisiens, ainsi qu'à ses maîtres victorins, le chanoine augustinien va poursuivre sur sa propre voie, qui comporte surtout les rails de l'oraison et de l'étude, que surpasse pourtant encore le renoncement; tout cela ne correspond plus guère à l'exorde:

<i>In canticis canticorum,</i>	Dans les cantiques des cantiques
<i>et in choro angelorum</i>	et dans le chœur des anges.
<i>in studio clericorum</i>	dans l'étude des clercs
<i>et in verbis seniorum,</i>	et dans les paroles des anciens.
<i>in commentis magistrorum</i>	dans les commentaires des maîtres
<i>et in libris devotorum,</i>	et dans les livres des dévôts
<i>praemiaberis cum confessoribus</i>	tu gagneras la récompense avec les confesseurs
<i>si abnegaveris te in omnibus.</i>	si tu te renonces en toutes choses.

C'est que, pour le maître de formation du Mont-Sainte-Agnès qui ne cesse de prêcher à ses novices qu'ils sont moines, la vie régulière est fortement marquée d'un double accent: le premier est mystique et spéculatif, Ruysbroek et ses disciples l'ont mis en honneur et les chanoines de Windesheim en sont imprégnés comme la plupart des religieux à l'époque. Mais le second accent, pratique et ascétique, les caractérise plus fermement, eux et la *devotio moderna* dont ils sont les chefs de file. Voilà pourquoi, même s'il a lu tous les livres et fréquenté tous les maîtres, c'est en raison de son abnégation totale que le bon disciple de Thomas à Kempis reçoit la récompense des confesseurs.

C'est cependant bien le même homme qui, énumérant plus loin toutes les tentations du moine, y répétera comme un refrain le chemin du salut, *ora et lege*, dans une envolée semblable à celle de saint Bernard sur le même sujet. Mais, pour le père des cisterciens, le refrain sauveur était: *aspice stellam, vide Mariam*. On mesure par là la distance entre la mystique affective des premiers cisterciens et la tendance quand même intellectualiste de la *devotio moderna*.

Que conclure de tout ceci?... un certain malaise!

Il est évident que l'expression conjuguée *orare et laborare* est déjà entrée dans le vocabulaire de la vie monastique prise au sens large, qui était celui de Thomas à Kempis. Elle commence à s'appliquer à la double branche qui se réclame de saint Benoît mais elle est encore loin de lui être exclusivement attribuée, sans quoi Thomas à Kempis n'aurait pu la faire jouer aussi souvent dans des contextes beaucoup plus divers et, principalement, la proposer à ses novices augustinien.

L'a-t-il empruntée ailleurs? ou est-ce à lui qu'il faut en attribuer la paternité? L'idéal serait de retrouver ses notes de lecture, la coutume connue sous le nom de *rapiaria* chez les chanoines réguliers de Windesheim. La cause serait sans doute entendue. En l'absence d'autres découvertes, peut-on au moins dire que c'est chez lui qu'on trouve enfin, abondamment évoquée, la sentence monastique? Jamais elle ne paraît telle quelle, dans son énergique brièveté. N'en reste-t-il pas simplement au sens déjà connu, pour signifier la vie active et la vie contemplative?

*
* *

AUX TEMPS MODERNES

Curieusement, aussitôt après, le silence semble retomber sur la locution.

L'influence de la *devotio moderna* a pourtant été à l'origine de diverses réformes monastiques qui auraient pu l'annexer.

Au *Quattrocento* italien, Louis Barbo¹⁶ a eu des rapports indéniables avec la *devotio fiamminga*. Une investigation de ce côté pourrait être prometteuse car les monastères italiens paraissent contenir beaucoup de textes encore inédits et inabordable, sauf par les spécialistes.

Du côté germanique, Bursfeld¹⁷ non plus ne devrait pas être négligé. La Congrégation a été très proche des premiers promoteurs de la *devotio moderna* et de celui qui a été un élément non négligeable de la réforme monastique, l'ex-chartreux Johan de Rode, devenu abbé de Trêves. Or, on s'en souvient, c'est dans les *Statuts des novices* cartusiens, au XI^e siècle, qu'il a été fait pour la première fois une mention très proche de l'*Ora et Labora*, précédé, il est vrai, de *lege* et des «tantôt... tantôt» qui en marquaient clairement l'alternance.

Les *Statuts* de Bursfeld traitent bien de la question du travail priant, mais sans utiliser la sentence. Ils apportent un élément assez neuf, l'énumération des travaux considérés comme «monastiques»:

... *etiam laborando, non colloquitis sed orationi vacent...* Opera autem sint haec: scribere, describere, compingere libros, colere hortum interioremonasterii, rosaria conficere, aliaque similia, inter quae scribendi exercitium tanto censetur utilis quanto spirituali vicinius.

«Même en travaillant, qu'ils ne causent pas mais vaquent à l'oraison... Voici leur genre de labeur: écrire, copier, relier des livres, prendre soin du jardin intérieur du monastère, faire des rosaires et d'autres travaux semblables parmi lesquels l'art d'écrire est jugé d'autant plus utile qu'il se rapproche du spirituel».

¹⁶ G. PICASSO, dans *La preghiera* (voir note 12).

¹⁷ C. DAMEN, *Bursfeld en Nederland*, St Paulusabdij, Oosterhout, 1976; (cf *infra* note 20: D.M. WOLTER).

Des listes plus tardives y ajouteront des travaux d'horlogerie, de mécanique, d'astronomie, qui prouvent l'ouverture monastique aux domaines scientifiques et techniques de leur temps, mais qui devaient être autrement absorbants.

Au XVI^e siècle, le célèbre abbé Trithème de Spanheim donnera plutôt les principes généraux qui doivent servir de critère au choix du travail :

Labores autem monachorum ita sunt moderandi ut nunquam a divinis vacent colloquiis, sed inter opera manuum in corde meditatio ferveat Scripturarum, quae posteaquam in odorem Spiritus mentem perdixerit, mox in orationem devotissimam commutetur.

«Le travail des moines doit être réglé de manière à ce qu'ils n'interrompent jamais leur colloque avec Dieu, mais que, pendant le travail manuel, la méditation de l'Écriture enflamme leur cœur et, après avoir conduit leur pensée à l'ambrosioise de l'Esprit, se transforme bientôt en oraison toute fervente».

Ora et Labora? Il ne paraît pas. C'est pourtant bien le thème des deux éléments de la vie des moines qui est ici traité, dans leur imprégnation mutuelle, le sens connu des anciens et des premières législations. Mais il est permis de s'interroger sur la possibilité de prière active que permettaient des travaux exigeant de plus en plus une attention soutenue.

En France¹⁸, on ne trouve aucun écho non plus aux nombreux usages que, aux Pays-Bas, les chanoines de Windesheim avaient fait de la maxime. Ils étaient pourtant au cœur de Paris, au XVII^e siècle, les génovéfains, les chanoines de Sainte-Geneviève contre lesquels le «doux et humble» Mabillon disputera au sujet de l'auteur de l'*Imitation*; et il ira les visiter lors de son voyage de Flandre.

Par ailleurs, la Congrégation de Saint-Maur passe pour avoir ratissé les monastères d'Allemagne et d'Italie à la recherche de manuscrits. Jamais on ne trouve le mot sur les lèvres d'un moine aussi extraordinairement cultivé que Dom Claude Martin, une des figures de premier plan de la célèbre Congrégation. Le motif en est simple et il l'avoue sans aucun complexe. Cherchant à déterminer, dans ses *Conférences ascétiques*, les vertus et pratiques essentielles sans lesquelles l'Ordre de saint Benoît ne peut subsister, il est obligé d'ajouter à la liste qu'il a énumérée :

Autrefois, on y ajoutait le travail des mains, et on le regardait comme un des principaux exercices de la vie monastique. Mais, comme la discipline

¹⁸ Claude MARTIN, *Conférences ascétiques*, 2 t. (texte établi par dom R.-J. HESBERT) Alsatia, Paris, 1956; ID., *Pratique de la Règle de saint Benoît*, Bruxelles, 1675; Joseph MÉGE, *Commentaire sur la Règle de saint Benoît où les sentimens et les maximes de ce saint sont expliquées par la doctrine des Conciles, des SS. Pères, des plus illustres Solitaires et des principaux Auteurs qui ont traité de la discipline Monastique*, Paris, 1687 (Source presque certaine de dom Maur WOLFFER, chez qui les mêmes textes se retrouveront en grand nombre); Edmond MARTÈNE, *Commentarius in Regulam S. Benedicti literalis, moralis, historicus*, Parisiis, 1690; Abbé de RANCÉ, *La Règle de S. Benoît nouvellement traduite et expliquée selon son véritable esprit*, par l'auteur du livre des *Devoirs de la Vie monastique*; MOREL, *Méditations sur la Règle de S. Benoît pour tous les jours de l'année*, Paris, 1717; Thierry RUSNART, *Abrégé de la Vie de dom Jean Mabillon*, (1707), éd. Maredsous, 1933; H. LECLERCQ, *Dom Mabillon*, 2 t., Paris, 1953-1957.

monastique n'est pas moins sujette aux changements que celle de l'Église, le long travail des mains a été converti partie en celui de l'esprit, qui est dans l'application à l'étude, comme témoigne Pierre le Vénéral, et partie en l'Office divin, qui est aujourd'hui bien plus long et solennel qu'il n'était au temps des anciens moines. C'est ainsi qu'en parlent nos *Déclarations* sur le chapitre du travail de tous les jours. Ainsi, le peu de travail qui reste n'est pas suffisant pour faire une partie substantielle de la religion, en sorte que, si on ne l'observait pas, la religion fût en danger de se perdre, pourvu qu'on ne tombe point dans l'oisiveté, et que le temps qui est destiné au travail soit rempli par des pratiques qui tendent à la perfection, ou qui soient utiles au bien commun de l'Ordre, ou au particulier du monastère.

(*Conf. ascét.* XXIII, tome 1, p. 335)

Étrange humilité! N'est-ce pas à ces rudes travailleurs intellectuels et à leurs émules que nous devons la réputation du «travail de bénédictin»? Il est bien plus surprenant encore de comparer ce texte à celui que le même Dom Claude Martin a consacré au même sujet dans un petit traité demandé par le Chapitre général de la Congrégation et paru en 1675 sous le titre *Pratique de la Règle de saint Benoît*. Il devint un classique de spiritualité, non seulement à Saint-Maur, mais largement à l'intérieur du monde bénédictin, et connu de multiples rééditions. Il s'agit d'une explication de la *Règle* par les *Déclarations et Coutumes* de la Congrégation. Le chapitre IX traite du travail :

Ils iront au travail comme les ouvriers de l'Évangile allaient à la Vigne du Père de famille, dans l'espérance de recevoir à la fin de la journée, c'est-à-dire leur vie, le denier de la récompense.

Ils ne prendront point le travail comme un divertissement ni comme un exercice propre à la santé du corps, mais ils le prendront dans le véritable esprit de son institution qui est la pénitence et la pauvreté; puisque Dieu l'a imposé à l'homme au commencement du monde pour une punition de son péché et comme un moyen général qu'il devait prendre pour gagner sa vie.

Ils s'y porteront donc dans un esprit de pénitence, pour humilier l'esprit et fatiguer le corps; de sorte que, quand ils trouveront de l'humiliation et de la fatigue, ils ne s'en rebutent point, puisque c'est la fin pour laquelle il est institué...

Ils s'y porteront encore par un esprit de pauvreté, puisqu'ils ne seront jamais plus vraiment moines que quand ils vivront du travail de leurs mains et que, selon saint Paul, l'on fait une très grande justice à ceux qui par paresse ou lascheté (sic) ne travaillent point, de ne leur point donner à manger.

Et quand ils y seront, ils travailleront en la présence de Dieu, comme des ouvriers qui travaillent en la présence du Maître de famille qui les employe; cette application néanmoins à sa divine présence ne sera point si forte qu'ils n'ayent de l'attention à leur travail, afin de le faire avec la plus grande perfection qui leur sera possible... Ils travailleront enfin avec une sainte joie et allégresse, qu'ils feront même paraître sur leur visage, afin... de témoigner que ce qu'ils font ils le font de bon cœur.

(*Pratique*, p. 105)

Il s'agit nettement, cette fois, du travail manuel, et pas une allusion ne permet de le confondre ou de le remplacer par un travail intellectuel. L'insistance est

appuyée sur son caractère pénitentiel et sur l'esprit de pauvreté qui l'anime. A côté de cet aspect assez pessimiste, qui se ressent d'un courant bien connu du XVII^e siècle français, le souffle bénédictin reparaît avec l'application à la présence du Maître de famille et la paisible joie qui en est le fruit.

Le nom de l'auteur est absent de toutes les éditions et, si c'est bien le même homme pourtant qui a écrit les deux traités, la différence s'explique assez par la diversité des destinataires. Les *Conférences ascétiques* datent des dernières années de la vie de Dom Claude Martin. Elles sont le compte-rendu de ses conférences avec une douzaine de jeunes clercs au terme de leur théologie, pendant l'année de récollection qui s'intercalait dans la Congrégation de Saint-Maur entre les études sacerdotales et l'ordination. Ces jeunes moines entreraient ensuite dans la vie réelle du monastère et il importait évidemment de leur donner une idée exacte de ce qui les attendait. La *Pratique de la Règle de saint Benoît*, par contre, était destinée aux novices et la coutume était de les assujettir au travail manuel d'une manière rigoureusement proche de la *Règle*. Mabillon, qui avait été «zéléateur des novices» au début de sa carrière monastique, aimait – dit son premier biographe Dom Ruinart – à retourner «quelques fois» au noviciat pour y vivre en retraite. «où il s'occupait comme les autres au travail manuel et aux offices les plus bas, avec une ferveur et une joie intérieure qui attendrissaient le cœur de tous ceux qui le voyaient appliqué à ces sortes d'exercices».

Pour ce qui concerne la sentence *Ora et Labora*, elle n'apparaît pas dans les controverses bien connues entre Mabillon et l'abbé de Rancé. Ni Martène ni Mège ne la mentionnent dans leur commentaire latin ou français de la *Règle* où ils accumulent toutes les citations trouvées soit dans les *Règles* qui précédèrent saint Benoît (Martène), soit dans les sources littéraires, ecclésiastiques ou juridiques les plus diverses (Mège).

Au XVIII^e siècle enfin, qui vit paraître de multiples rééditions des œuvres du siècle précédent, mentionnons seulement encore un bénédictin de Saint-Maur, Morel, dont les *Méditations sur la Règle de saint Benoît pour tous les jours de l'année* ne font que reprendre les conceptions de Dom Claude Martin.

L'*Ora et Labora* n'a pas encore vu le jour sous cette forme courte et impérative où l'*ictus* peut se mettre, au gré des conceptions, sur chacun des trois mots ou, en *toccata*, sur les trois.

*
* *

LE XIX^e SIÈCLE ET LA CLÉ DU MYSTÈRE

Après la Révolution française, les ruines de Solesmes, ancien prieuré de la Congrégation de Saint-Maur, sauvées par **Dom Guéranger**¹⁹ furent le point de départ de la restauration de la vie monastique en France. Tout ce que l'abbé Guéranger en connaissait lui vint des sources écrites dont il put disposer. Il jugea opportun, certes, de créer par sa profession monastique à Saint-Paul de Rome un lien de filiation avec la Congrégation du Mont-Cassin. «foyer de la vie bénédictine», mais «rien au-delà», écrira-t-il à Dom Segrédain en 1837. Ses *Constitutions* furent rédigées en s'aidant des *Déclarations* et des *Constitutions de la Congrégation de Saint-Maur*. Il n'y trouverait pas la «devise» bénédictine, on le sait, pas plus d'ailleurs qu'il ne l'aurait trouvée dans les *Déclarations de la Congrégation cassinienne*.

Du côté allemand, les frères **Maur** et **Placide Wolter**, les deux fondateurs de la Congrégation de Beuron²⁰, avaient été moines de Saint-Paul assez longtemps avant d'être renvoyés en Allemagne pour y ressusciter, eux aussi, les monastères désertés. Leur formation première fut donc cassinienne. Mais elle fut largement supplantée dans la suite par leurs relations étroites avec Dom Guéranger et l'aide effective de Solesmes dans la formation des premiers novices. Il faut pourtant ajouter à ces influences celle, plus tardive, de la Congrégation de Bursfeld, sur laquelle Dom Guéranger lui-même attira l'attention des Beuroniens. Il aurait souhaité les voir reconnus comme les continuateurs, en Allemagne, de la célèbre Congrégation qui avait disparu dans les remous du XVIII^e siècle.

Les multiples influences qui ont enrichi Beuron ouvrent ainsi bien des pistes à notre recherche sur l'origine de l'*Ora et Labora*.

Car c'est dans les *Praecipua Ordinis monastici Elementa* du Père abbé de Beuron, Dom Maur Wolter, qu'on trouve enfin pour la première fois le **texte capital**:

Hinc vetus clarissimaque illa monachorum tessera: Ora et Labora! Opus Dei atque opus laboris, in duplex Domini servitii ratio, in Maria ac Martha adumbrata, sive alae duae quae ad altissimam attingunt perfectionem.

¹⁹ Dom GUÉRANGER, *Notions sur la vie religieuse et monastique* (édité en 1885); Id., *Constitutions Congr. S. Petri Solesmis OSB*; Id., *La Règle de saint Benoît avec les Déclarations* (pour l'abbaye S. Cécile de Solesmes), Solesmes, 1882; *Dom Guéranger, Abbé de Solesmes*, par un MOINE BÉNÉDICTIN, 2 t., Plon, 1910.

²⁰ Dom MAUR WOLTER, *Praecipua Ordinis Monastici Elementa e Regula S. Patris Benedicti*, DDB, Brugis, 1880; *La vie monastique. Ses principes essentiels*, (trad. par un moine de Maredsous [U. BERLIERE]), 1901; *Regula S. Patris Benedicti cum Constitutionibus Congr. Beuronensis*, jussu P. Placidi WOLTER abb., Pragae, 1899; *Regula S.P. Benedicti cum constitutionibus monialium Deo servientium in Congr. Beuronensi...*, jussu R.mi D.R. WALZER abb.S.Martini, Beuron 1928; *Traduction française des Déclarations sur la sainte Règle approuvées pour les moniales de la Congr. de Beuron* (Maredret, s.d.); *Constitutiones Congr. Beuronensis*, approbatae die 13 sept. 1884; *Benediktusregel mit Deklarationen der Beuroner Kongregation*, Gerleve, 1984 (ont été supprimés tous les textes parénétiques, y compris la référence à *Ora et Labora*).

Ursmer Berlière traduira en 1901:

«De là cette antique et glorieuse devise des moines: Prière et Labeur! L'œuvre de Dieu et le travail manuel, telles sont les deux formes de notre saint servage, préfigurées par Marie et Marthe: telles sont les deux ailes qui soutiendront notre effort vers la plus haute perfection».

Ora et Labora! Le voilà enfin formulé, dans son raccourci d'ailleurs percutant, qui semblait se chercher à travers les siècles. Dom Wolter ne l'annexe pas cependant à l'Ordre bénédictin, mais à l'Ordre monastique.

De quel fonds l'archiabbé de Beuron a-t-il exhumé cette locution qu'il qualifie de *tessera* – cri de ralliement plutôt que devise –, et «d'antique et glorieuse *tessera*»?

Il venait d'emprunter à Dom Guéranger son heureuse image des deux ailes. Celui-ci avait écrit dans ses *Notions sur la vie religieuse et monastique*:

La vie monastique se soutient sur deux ailes: ces deux ailes sont le *service divin* et le *travail*. Par le service divin, nous vaquons à Dieu; par le travail, nous occupons avec mérite les heures que la faiblesse de l'esprit ne nous permet pas de donner à la contemplation.

Mais jamais le Père abbé de la Congrégation de France ne citera la *tessera*.

Dans l'imposante liste de références, qui suit les chapitres dans les *Praecipua Elementa* sous le titre de *Testimonia*, liste qui s'alimente, comme Mège au XVIII^e siècle, aux documents les plus divers (Pères de l'Église, mystiques, documents conciliaires et épiscopaux, statuts monastiques anciens, auteurs de toute sorte), on ne trouve aucun témoignage de ce texte «antique», sauf celui des chartreux, que nous avons cité en son lieu. Maigre moisson, et bien douteuse, pour une devise «glorieuse»!

Il semble cependant évident que cette citation est la base de l'information de Dom Maur Wolter. Et c'est à lui que nous devons la vigueur de la formulation nouvelle, débarrassée des additions du texte évoqué par les chartreux.

Après avoir établi les bases fondamentales de la vie monastique dans son monumental ouvrage, Dom Wolter en introduisit naturellement les principes dans les textes législatifs de sa Congrégation. Dom Guéranger l'avait précédé dans cette voie et, pour rédiger les *Déclarations des moniales* de Solesmes, il avait consulté, disait-il, tous les textes qui avaient pu lui tomber en mains au sujet des moniales. Les déclarations du chapitre 48 de la *Règle*, qui en sont le fruit, reprennent le thème des *Déclarations de la Congrégation de Saint-Maur*: le travail, œuvre de pénitence, garantie contre l'oisiveté et digne emploi du temps de vie. Nulle trace de l'*Ora et Labora*.

Or Dom Wolter assurait avoir copié ces *Déclarations* avec la plus grande précision. De fait, il en a inséré de longues parties dans ses propres *Déclarations*, mais non sans faire, comme de juste, la part belle à ses *Praecipua Elementa*:

La loi du travail a été donnée par Dieu à l'homme afin que, par l'exercice de ses forces, il imite le Créateur dont il est l'image et lui rende comme le tribut qui lui est dû. La moniale est tenue à ce devoir par des liens plus

sacrés, puisqu'elle s'est vouée d'une manière toute spéciale au service du Seigneur. De là cette antique devise des moines: «Prie et travaille». L'Œuvre de Dieu et l'œuvre du travail, telles sont les deux formes du service rendu au Seigneur, préfigurées par Marie et Marthe, telles sont les deux ailes qui élèvent l'âme à la plus haute perfection...

La suite du texte est empruntée à Solesmes. Avec quelques additions il a été repris pour les moines.

Or la diffusion des *Déclarations* de Beuron sera rapide et fort large: on les retrouve pratiquement dans toutes les Congrégations nées ou aidées par Beuron (par exemple, la Congrégation belge et la Congrégation brésilienne)²¹, sans compter le large éventail des fondations ou des restaurations dues à la Congrégation dans le dernier quart du siècle.

Des *Déclarations*, la sentence ne pouvait manquer de passer dans les *Commentaires* de la *Règle*²². Emboîtant le pas à son archiabbé, Dom Sauter, l'abbé d'Emmaüs à Prague, écrira sereinement en 1899:

La courte sentence *Ora et Labora* fut la source d'où les fleuves de bénédictions de l'Ordre bénédictin se sont répandues sur le monde.

Dès lors sa fortune était faite et l'Ordre bénédictin entra en droit de possession d'une formule «antique» qui, sauf erreur, n'est guère plus que centenaire.

D'autres *Commentaires* ont suivi: certains sont cependant restés très réservés, rechignant à employer le nouveau slogan, surtout, semble-t-il, dans la Congrégation de France. Le mutisme de Dom Delatte dans son vaste *Commentaire* dont la première édition date de 1913 ne peut être que délibéré (le livre de Dom Wolter est de 1880), et il restera constant à travers les huit rééditions. Le deuxième abbé de Solesmes sera longtemps suivi par les monastères de sa Congrégation.

En 1925 cependant, Dom B. Laure, abbé de Hautecombe, écrit:

Nous savons que, chez saint Benoît, l'Office divin est l'œuvre par excellence des moines. Toutefois cette œuvre qui s'accomplit en partie pendant la nuit laisse du temps libre au cours de la journée. Ce temps sera consacré au travail: travail manuel et intellectuel. Prier et travailler: *ora et labora*, voilà donc la journée du moine.

Dom Laure, s'inspirant de la théorie du travail de Dom Guéranger, considère la locution comme une description des activités successives qui occupent le moine.

²¹ *Regula S.P. Benedicti cum Declarationibus et Constitutionibus Congregationis brasiliensis*, iussu D. Gerardi van CALOEN, ep. Phocaensis, Romae, 1911; *In Regulam S.P. Benedicti Declarationes et Constitutiones Congr. belgicae sub titulo Annuntiationis B.M.V.*, 1935; *La Règle du Bx P.S. Benoît et les Déclarations à la même Règle adaptées à l'usage des Oblates Régulières OSB de la Congr. ... d'Heverlé*, Louvain, s.d.; etc.

²² Dom SAUTER, *Causeries sur la sainte Règle*, Emmaüs, Prague, 1899, *pro ms.*; Dom DELATTE, *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*, Paris, 1913 (8 rééditions); Dom LAURE, *Règle du Patriarche saint Benoît*, Chambéry, 1925; Dom HERWIGEN, *Sinn und Geist der Benediktiner Regel*, Einsiedeln/Köln, 1944.

Mais, pour d'autres, les positions ne tarderont pas à se durcir. Pour Dom Herwegen, par exemple:

«Prie et travaille»: telle fut dans sa transposition proverbiale l'idée qui *totalisait le monachisme bénédictin* [souligné par nous].

Ce n'est plus un moyen, une énumération d'activités, c'est une définition, une «marque de fabrique», c'est l'intégralité du monachisme bénédictin!

*
* *

Voilà donc en place bien des données pour répondre à la question de l'origine de la formule brève *Ora et Labora*:

– Elle n'a pas été trouvée dans toute sa simplicité avant les *Praecipua Ordinis monastici Elementa* de Dom Maur Wolter, en 1880.

– Dom Wolter l'a créée dans un de ces vigoureux raccourcis dont il avait parfois le génie, en synthétisant un apophtegme connu au XI^e siècle chez les chartroux, mais dont la portée était explicitement différente.

– D'abord destinée, sous sa plume, à l'Ordre monastique, elle a été donnée comme caractéristique de l'Ordre bénédictin par Dom Sauter en 1899.

– Et, de simple apophtegme, elle est devenue chez certains auteurs la définition même du moine de saint Benoît.

Ces thèses sont proposées – faut-il le dire? – sauf avis meilleur que le mien, et sauf découverte d'éléments nouveaux. Car, comme l'écrivait Mabillon, amoureux de la vérité en histoire, «je serais bien *mary (sic)* que l'on me crût lorsque je n'ai pas raison».

*
* *

Il reste à examiner de plus près le sens pris désormais par la *tessera* de Dom Wolter.

Le contexte qui orientait la formule primitive lui donnait un sens évident: l'alternance des activités permet de les poursuivre indéfiniment, sans fatigue excessive ni dégoût.

En est-il de même pour l'*Ora et Labora* beuronien, amputé des précisions qui l'entouraient au XI^e siècle?

L'image des deux ailes, que Dom Wolter y joint aussitôt, devrait le mener dans une autre direction. L'oiseau qui vole, que je sache, n'utilise pas ses ailes alternativement mais par battements parallèles. Cependant Dom Guéranger, à qui l'abbé de Beuron empruntait l'image, en faisait encore le symbole de la succession des deux activités. Dom Wolter ne le suivra que peu ou point: il essaiera surtout de montrer le soutien mutuel que s'accordent prière et travail, et qui vient de la volonté divine du Créateur: l'homme était appelé à collaborer à la

création par le travail et à en être le coryphée par la louange. Quant à l'aspect pénitentiel du travail, repris à Dom Géranger avec la honte de la paresse et du parasitisme des mauvais travailleurs, et les dangers de l'oisiveté, Dom Wolter les introduit aisément dans la suite en rappelant la chute et l'exil du Paradis.

Dès la génération suivante, les avis se partagent sur le sens de la maxime²³. Les auteurs qui appuient sur l'*ORA* ont, d'ailleurs, en général boudé la formule.

Sans nier l'importance du travail, Dom Delatte voulait que l'Office divin soit la caractéristique principale du religieux. Il fallut Dom Marmion pour protester et écrire avec une typographie éloquente: *Ora ET LABORA*. Mais, sans la contrainte de cette petite escarmouche, il aurait sûrement égalisé les deux termes, dans une belle unité adamique. Car, pour dire la prière et le travail œuvres de la volonté divine initiale sur l'homme et, conjointement, reconnaître au travail son caractère pénitentiel, le vouloir accompli sous le regard de Dieu, dans l'obéissance et la joie, voilà Dom Marmion et Dom Delatte qui se retrouvent côte à côte.

D'autres auteurs insistent davantage sur le *ET*, faisant de la conjonction le fléau dressé bien droit en équilibre entre les deux plateaux de la balance. Ils aboutissent à l'imprégnation mutuelle des deux tâches humaines, comme le tentaient les premières générations, et reconnaissent ainsi implicitement l'unité de l'homme créé avec une double polarisation: les deux ailes aux battements parallèles.

C'est ainsi que Dom Claude Jean Nesmy structure deux paragraphes: «Une prière qui est un travail – Un travail qui est une prière». Quoiqu'il reconnaisse:

Ora et labora: «prie et travaille». Une telle devise ne se trouve, en sa lettre sinon en son esprit, ni dans la *Règle*, ni même dans les *Dialogues*...

Plus proches de nous encore, les Bénédictines de Rosano repensent, elles aussi, l'interprétation de Dom Wolter avec leur fraîcheur italienne mais peut-être aussi, déjà, avec une pointe de nostalgie pour une conception idéale qui était en difficulté:

Pour le moine qui, dans le monastère, a retrouvé la béatitude de l'Éden, le travail n'est pas tant une pénitence que la libre et spontanée explication de sa dignité d'homme créé à l'image et ressemblance de Celui de qui le Fils a dit: «Mon Père travaille toujours et moi aussi je travaille»... C'est pourquoi, quoiqu'il conserve nécessairement ce caractère de peine qui est la conséquence inévitable du péché originel, le travail monastique... s'applique avec une harmonieuse et paisible sérénité sous le regard béniissant de Dieu. Alors, vraiment on peut dire que le Créateur a porté le moine au «paradis du cloître» car, comme Adam dans l'Éden, il le cultive et le garde avec le travail et la prière...

²³ DOM MARMION, *Le Christ idéal du moine*, Maredsous, 1923 (nombreuses rééditions); CLAUDE JEAN-NESMY, *Saint Benoît et la vie monastique*, Seuil, 1962; BENEDETTINE DI S. MARY DI ROSANO, *La Regola di S. Benedetto*, Siena, 1971.

*
* *

Depuis le Concile et ses retombées, souvent mélangées aux soubresauts de mai 1968, la prière et le travail ne sont plus deux phares brillant sereinement dans le ciel monastique. Des problèmes très nouveaux ont actionné les clignotants d'alarme. Pour le *travail*, rentabilité, solidarité avec les plus démunis, entrée dans le circuit économique ou, plus récemment et en sens contraire, soucis de la déchristianisation croissante et des urgences de la «nouvelle évangélisation»: autant d'orientations où les exigences monastiques ne retrouvèrent pas toujours sans beaucoup de secousses leur caractère primordial. La *prière*, de son côté, a exigé une recherche et des mises au point inusitées depuis qu'elle est affrontée à la langue vernaculaire et à des plages de spontanéité. Ses remous ont absorbé et continuent à absorber un capital considérable de labeur. Une fois de plus, notre génération de moines a dû recréer un équilibre, en assumant les conditions nouvelles créées par les circonstances. Combien de nos anciens ont dû le refaire avant nous!

Mais ces difficultés nouvelles mettent en question cette devise *Ora et Labora* qui, passant d'un auteur à l'autre²⁴, s'est banalisée au cours de notre siècle. N'y a-t-il pas un environnement de qualifications spécifiques, sans lesquelles l'oraison et le travail ne peuvent être prière et labeur de fils de saint Benoît?

Il convient donc, en conclusion, de s'interroger: acceptons-nous sans nuance cet héritage, et sans bénéfice d'inventaire?

Certes, saint Benoît dit à ses fils à la fois qu'il ne faut rien préférer à l'*Opus Dei* et qu'ils seront vraiment moines s'ils vivent du travail de leurs mains. Et sa *Règle* mérite, bien sûr, son auréole d'équilibre humain et surnaturel. Mais ne dit-il que cela?

Faut-il provoquer une réflexion, ouvrir à certaines réserves? Voici quelques pistes inquiétantes²⁵:

Dans son Commentaire doctrinal et spirituel de la Règle de saint Benoît, le Père de Vogüé souligne la nature de l'équilibre établi par saint Benoît entre le travail manuel et intellectuel: si trois des quatre tranches de la journée reviennent au travail et une à la lecture,

... La part de celle-ci n'est pas considérée comme la dernière, mais plutôt comme la première: à la *lectio* sont réservées les meilleures heures du jour. De plus, si la lecture proprement dite n'occupe qu'un temps restreint, elle se prolonge au cours des autres occupations par l'exercice de la «médita-

²⁴ Citons cependant parmi les dérivains de ce siècle, parfois des plus considérables, quelques-uns de ceux qui ne pensent même pas à citer la «devise glorieuse»: Dom Morin (1927), Stolz (1934), Schuster (1940), l'anonyme qui a donné un article très complet et équilibré sur le «Travail de Benoît» dans *Moines* (Cahiers de La Pierre-qui-Vire, avril 1953), Gendebien (Conférence de 1957), Miquel (1980)...

²⁵ Dom A. de VOGÜÉ, *La Règle de saint Benoît. Commentaire doctrinal et spirituel VII*, Cerf, 1977, p. 338 s.; É. GOUTAGNY, *Commentaire de la Règle*, 1978, p. 316; Fr. DEBUYST, *Prière et travaille au milieu de tes frères*, Centurion, 1980; J. LECLERCQ, *Aux sources de la spiritualité occidentale. Étiapes et constantes*, Cerf, 1964.

tion». Les textes lus et appris pendant les heures de *lectio* sont ensuite «médités», c'est-à-dire répétés par la bouche et le cœur, au long des heures de travail. Ainsi la journée entière retentit de la Parole divine. Secondaire en apparence, la part accordée à celle-ci est en réalité sans limite.

Ce glissement adroit du sens de l'équilibre matériel et inégal entre les heures consacrées aux deux activités vers celui de l'imprégnation mutuelle ne lui suffit pas. Déjà avant lui, rappelle-t-il, le Père Winandy avait souhaité ajouter à la sentence fameuse un troisième terme: *Ora, Labora, Lege*. Lui-même voudrait un dernier élargissement de la formule et propose: *Ora, Labora, Lege, Meditare*.

Cette protestation de Dom de Vogüé a été aussitôt appuyée par le P. É. Goutagny dans son *Commentaire de la Règle*.

Une autre piste nous est fournie par une anecdote récente. Faisant une tournée de visites des monastères au Shaba, le Père A. Watelet, Président de la Congrégation de l'Annonciation, fut invité dans une communauté à parler du chapitre qui lui était le plus cher dans la Règle. Celui du bon zèle lui offrit l'occasion de parler avec chaleur de la charité fraternelle dans la vie bénédictine. Ce qui l'amena à conclure: «A mes yeux, la devise *Ora et Labora* ne définit vraiment la vie bénédictine que si on y ajoute: *in communione fraterna!*» Simple boutade? C'était rejoindre l'intuition du P. Frédéric Debuyst qui tirait en 1980 une précieuse petite plaquette: «Prie et travaille au milieu de tes frères».

En veut-on d'autres encore? Dom Germain Morin, qui ne cite d'ailleurs jamais l'*Ora et Labora*, proposait en finale de son célèbre *Idéal monastique* une tout autre devise pour les moines:

Adoptons comme devise constante ces deux mots qui vont bien à des serviteurs du Christ: «franchise et courtoisie».

Parce qu'elles sont d'autres noms de la vérité et de la charité? C'était surtout, pour lui, un des aspects de la simplicité, qu'il jugeait fondamentale pour le moine.

Ei que d'autres éléments pourraient être appelés aussi «fondamentaux» pour typer un fils de saint Benoît! L'obéissance, qui est la première marque de l'auditeur du Prologue. La recherche de Dieu qui, avec l'humilité, est une des exigences essentielles de l'accueil, conjointes à égalité avec le zèle pour l'*Opus Dei*. La *discretio*, que souligne Dom J. Leclercq, l'amour du Christ plus que tout, qui est un absolu...

Ne pourrait-on pas, ne devrait-on pas y ajouter encore bien d'autres appendices pour qu'elle soit véritablement représentative de nos vies, bénédictines ou cisterciennes, la fameuse devise? Ces interventions prouvent l'insatisfaction des moines de se voir accoler une trop brève étiquette.

Car, de fait, en quelque sens qu'on la tire, elle semble effleurer des indices du «genre» monastique, et même simplement chrétien, plutôt que «l'espèce» issue de la *PAX BENEDICTINA*...